



Défaut d'information assurance vie

Par **neveupatrick**, le **02/02/2022 à 10:15**

Bonjour,rnrnMon contrat d'assurance vie est arrivé à son terme il y a 2 ans et je viens de m'apercevoir que je n'ai jamais reçu les informations légales de la part de l'assureur, notamment sur les modalités pour récupérer l'épargne constituée. Contacté, l'assureur en question doit m'envoyer les documents nécessaires, mais suis-je en droit d'exiger de lui qu'il rajoute des intérêts sur le capital qui est resté, de par sa négligence, en "dormance" pendant 2 ans ?rnrnVous remerciant par avance,rnrnCordialement.

Par **chaber**, le **02/02/2022 à 10:21**

bonjourrnrnLisez le lien ci-dessousrnrn<https://www.abe-infoservice.fr/assurance/assurance-vie/que-se-passe-t-il-la-fin-du-contrat-dassurance-vie>